

1 rue de l'égalité
92220 BAGNEUX
Tél 01 55 58 00 91



1 rue de l'Égalité – Bâtiment A
92220 BAGNEUX

Directeur : **Bénédicte CAMPELLO**
Chef de service : **Nadira OUASTI**
Hélène LE PAGE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

SAVS EHS

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
PRÉSENTATION ehs.....	5
PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE	6
Points clés	6
1. Les Missions	6
2. Les évènements marquants 2022	7
Une réflexion collective pour mettre à jour le projet de service – de janvier à octobre 2022	7
Les semaines du bien-être – du 10 au 23 octobre 2022	7
L’organisation des animations en dispositif SAMSAH/SAVS – janvier 2022.....	7
Fête de fin d’année – 17 décembre 2022	8
LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES.....	8
1. Les personnes accompagnées en 2022	8
Typologie du public.....	8
Profil du public	9
Des réflexions sur nos pratiques	11
Des évolutions de nos pratiques	11
2. Les admissions	11
Des réflexions sur nos pratiques	12
Des évolutions de nos pratiques	12
3. Les personnes sorties en 2022	12
Des réflexions sur nos pratiques	13
Des évolutions de nos pratiques	13
4. L’activité	13
Des réflexions sur nos pratiques	14
Des évolutions de nos pratiques	15
5. Les modalités d’accompagnement.....	15
Types d’accompagnement.....	15
Soutien à la régularité des soins	16
Les thèmes d’accompagnement abordés	16
Les PAP.....	17
Les séjours extérieurs.....	17
Les activités	17
Des réflexions sur nos pratiques	18
Des évolutions de nos pratiques	18
6. Le maintien du lien avec les familles et proches	18
Des réflexions sur nos pratiques	19
Des évolutions de nos pratiques	19

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ	19
1. L'organisation de la démarche qualité au niveau associatif	19
2. La mise en œuvre du dispositif d'évaluation	20
3. Le suivi de la surveillance et de la gestion des risques	20
4. Le suivi de la mise en œuvre des droits des usagers	20
Des réflexions sur nos pratiques	21
Des évolutions de nos pratiques	21
5. Le plan d'amélioration continue de la qualité – PACQ	21
La démarche Rétablissement et enjeu de l'accompagnement du public	21
Mise à jour du projet de service / d'établissement	24
Des réflexions sur nos pratiques	24
Des évolutions de nos pratiques	24
ÉQUIPES ET ORGANISATION DU TRAVAIL.....	24
1. Le personnel	24
Les vacances de poste	25
L'absentéisme.....	26
Concernant les difficultés de recrutement dans le secteur social et médico-	
social.....	27
2. Formation des équipes.....	27
Des réflexions sur nos pratiques	28
Des évolutions de nos pratiques	28
MODALITÉS DE TRAVAIL EN PARTENARIAT	29
1. Développement de nouveaux partenariats.....	29
2. Maintien et consolidation des partenariats existants	29
Des réflexions sur nos pratiques	29
Des évolutions de nos pratiques	29
PROJETS ET PERSPECTIVES pour 2023.....	30
RÉSULTATS FINANCIERS 2022.....	30
1. Analyse du résultat.....	30
Activité	30
Charges de personnel – groupe 2	31
Autres charges d'exploitation.....	32
Produits de la tarification.....	33
2. Synthèse du résultat	34
Détermination du résultat au titre de l'exercice 2022	34
Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice 2022	34
ANNEXES	35
ANNEXE 1 : Affiches du Parcours Rétablissement.....	35
ANNEXE 2 : Conférence de l'Assemblée Générale du 24 juin	38
ANNEXE 3 : Projet associatif ehs 2022-2026	39
ANNEXE 4 : Plan d'Amélioration Continu de la Qualité	40

PRÉSENTATION EHS

« **Vers le Rétablissement, ensemble** » - Projet associatif 2022-2026

Espérance hauts de seine accompagne des personnes sujettes à des troubles psychiques, quel que soit leur parcours, en vue de la réalisation de leurs projets.

Depuis près de 40 ans, les projets et les activités de l'association s'appuient sur l'engagement et les compétences de nos équipes éducatives, sociales et médicales.

Affiliée à l'UNAFAM, espérance hauts de seine s'appuie sur les valeurs fortes de l'espoir, en plaçant la personne accompagnée dans une dynamique portée par la projection vers un aller mieux et une vie satisfaisante, au regard des critères qu'elle se fixe pour elle-même. L'accompagnement soutient les attentes et besoins exprimés par la personne elle-même.

NOS ACTIONS

Espérance hauts de seine assure la création et la gestion de structures sur l'ensemble des Hauts de Seine, adaptées aux besoins des personnes qu'elle accompagne : continuité des soins, accès à un logement décent, à un accompagnement social et à des dispositifs d'insertion adaptés :

Accompagner

- Service d'accompagnement à la vie sociale – SAVS – 52 personnes
- Service d'accompagnement médico-social – SAMSAH – 65 personnes

Héberger

- Foyer d'hébergement *Jean Caurant* – 54 personnes
- Etablissement d'accueil médicalisé *La Fontaine des Vœux* – FAM – 32 personnes

Loger

- Résidence-accueil Santos Dumont à Suresnes
- Résidence-accueil Belloeuve à Malakoff
- Appartements associatifs – 29 personnes

Favoriser l'insertion sociale, professionnelle et l'entraide

- Etablissement d'accompagnement par le travail *Jean Caurant* – ESAT – 55 travailleurs
- Missions de gestion auprès de 6 Groupes d'entraide mutuelle - GEM

En capacité à se renouveler et repenser son action auprès du public, espérance hauts de seine a conduit en 2022 des changements importants en :

- Axant son intervention auprès des personnes par une **démarche de Rétablissement**,
- Accompagnant ses équipes dans **une évolution de leurs pratiques**,
- Actualisant ses **projets de service et d'établissement**,
- Anticipant la **démarche d'évaluation continue de la qualité** des actions qu'elle conduit.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Points clés

- ✓ Un dispositif inclusif
- ✓ Un service ouvert 365 jours par an
- ✓ Une équipe médico-sociale en sous-effectif
- ✓ Des interventions sur l'intégralité du territoire départemental, à partir de deux antennes situées à Nanterre et à Bagneux
- ✓ Une équipe socio-éducative de terrain stabilisée

Le SAVS ehs est ouvert depuis 1990.

Le SAVS est ouvert 365 jours par an, aux horaires ci-dessous :

Horaires d'accompagnement par le service	Heure de début	Heure de fin
Lundi	09H00	20H00
Mardi	09H00	20H00
Mercredi	09H00	20H00
Jeudi	09H30	19h00
Vendredi	09H00	20H00
Samedi	09H00	20H00
Dimanche	13H00	19H00

Chacun des salariés de l'équipe mobile dispose d'un téléphone portable professionnel qui lui permet d'être joignable sur la totalité de ses horaires de travail, de communiquer avec les personnes accompagnées et de rester en lien avec l'équipe du SAVS.

Un accueil téléphonique est assuré par l'assistante de direction, salariée à temps partiel :

Horaires d'accueil secrétariat/téléphonique	Heure d'ouverture	Heure de fermeture
Lundi	09H30	17H30
Mardi		
Mercredi		
Jeudi	09H30	17H30
Vendredi	09H30	13H00
Samedi		
Dimanche		

1. Les Missions

Conformément au Code d'Action Sociale et des Familles, le SAVS intervient auprès de personnes adultes en situation de handicap dont les déficiences et incapacités rendent nécessaires une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence. Il dispense un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie.

Le SAVS intervient en mettant en œuvre :

- La délivrance d'informations et de conseils,
- Un soutien à la réalisation des actes de la vie quotidienne, domestique et sociale,
- Un appui à l'inclusion dans la cité, à l'exercice de la citoyenneté,
- Un accompagnement à la réalisation de soi dans une activité de journée thérapeutique, scolaire, universitaire, professionnelle ou de loisir,
- Un soutien pour la réalisation du suivi médical,
- Un soutien de la personne à coordonner les interventions de son propre réseau.

Les prestations sont délivrées au domicile de la personne, dans tous les lieux où s'exercent ses activités sociales, son suivi de santé, son activité de jour et ses démarches administratives, ainsi que dans les locaux du service.

Le SAVS ehs s'adresse à des personnes adultes en situation de handicap psychique disposant d'une notification d'orientation émise par la MDPH.

Il intervient sur la totalité du territoire des Hauts de Seine et dispose à cet effet de deux antennes situées à Bagneux (bureau principal) et à Nanterre.

2. Les évènements marquants 2022

Une réflexion collective pour mettre à jour le projet de service – de janvier à octobre 2022

Un chantier de mise à jour du projet de service a mobilisé la totalité des professionnels du service de janvier à juillet 2022. 12 réunions ont eu lieu, ainsi que des travaux d'intersession en sous-groupe. Les temps réflexifs ont réuni les professionnels du SAMSAH et du SAVS pour des travaux communs en antenne. Les pistes d'amélioration émanent de l'équipe, mais également des personnes accompagnées qui ont été consultées à deux reprises au mois d'octobre 2022. La rédaction a été portée en fin d'année par la direction en vue d'une validation par le conseil d'administration en février 2023.

Les semaines du bien-être – du 10 au 23 octobre 2022

Le SAMSAH et le SAVS ont organisé pour les personnes accompagnées et pour les équipes une semaine dédiée au bien-être sur chaque antenne. Du 10 au 16 octobre à Nanterre et du 17 au 23 octobre à Bagneux. Une activité a été proposée chaque jour : sophrologie, yoga sur chaise, massage amma, yoga du rire et taï chi chuan. Programmées sur les mêmes dates que les semaines d'information de la santé mentale, nos semaines du bien-être ont été l'occasion de participer à la déstigmatisation des troubles psychiques en invitant le grand public à se joindre à nous pour l'activité Taï Chi Chuan.

L'organisation des animations en dispositif SAMSAH/SAVS – janvier 2022

Dans le mouvement de rapprochement des deux services d'accompagnement de l'association, le SAMSAH et le SAVS ont commencé à organiser ensemble, équipes et personnes accompagnées, une animation commune chaque mois. Cette journée partagée est l'occasion pour tous de profiter de la dynamique d'un groupe plus nombreux, d'élargir ses liens sociaux, d'enrichir ses habiletés sociales et de s'exercer à la pair-aidance.

Fête de fin d'année – 17 décembre 2022

Les deux antennes du SAVS se sont retrouvées pour un déjeuner-spectacle au restaurant, à Paris dans le quartier de Montmartre. Personnes accompagnées et salariés ont partagé ce moment. Cet événement organisé par le service pour les fêtes de fin d'année est très attendu par les personnes qui restent isolées au moment des fêtes. Il a permis à certaines d'entre-elles, peu habituées à sortir de chez elles, de s'autoriser à participer à l'une des animations du SAVS.

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Nb personnes accompagnées entre le 1/1/22 et le 31/12/22

	2022	2021
Nb de personnes accompagnées présentes au 31/12/2021	55	53
Nb total de personnes accompagnées sur l'année 2021	60	60

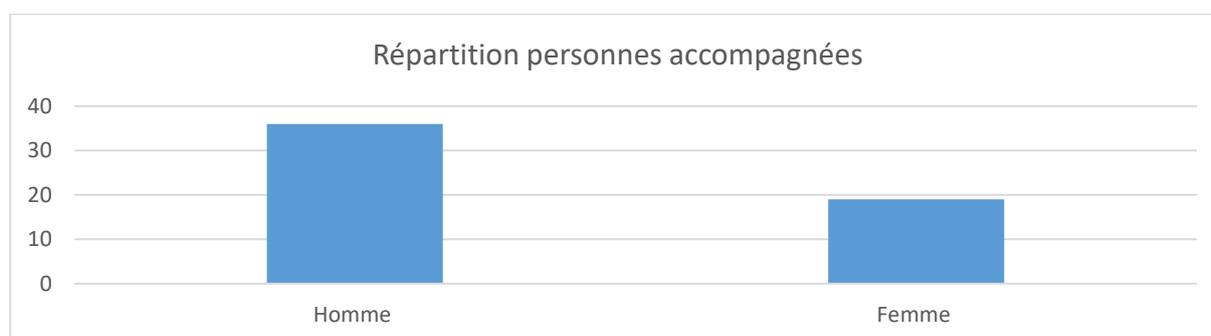
1. Les personnes accompagnées en 2022

	2021	2022	Evolution %
Nb de personnes accompagnées au 31/12	53	55	+ 3,77%
Nombre de personnes accompagnées sur l'année	60	60	0
Nb de personnes entrées	5	6	+20%
Nb de personnes sorties	7	5	-28,57%
Nombre de journées d'accompagnement (nombre théorique : 18980)	19508	19302	-1,06%
Taux d'occupation (cible : 100%)	102,78%	101,70%	-1,08%

L'activité réalisée reste stable et légèrement supérieure à la cible de 100%.

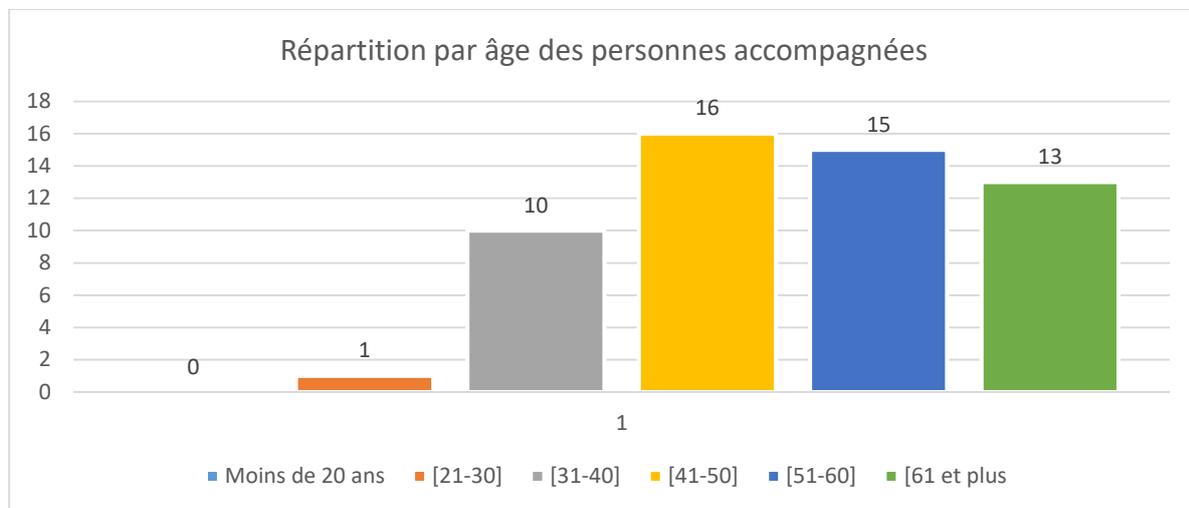
Typologie du public

Répartition par sexe



La répartition d'hommes et de femmes accompagnées (65,5% d'hommes et 34,5% de femmes) correspond à la répartition de l'année précédente et démontre une stabilité.

Répartition par tranche d'âge



La répartition par tranche d'âge est stable. Elle met en avant que la majorité de personnes accompagnées a entre 40 et 60 ans. Il s'agit d'une population dont les troubles psychiques (apparus au début de l'âge adulte) ont eu le temps d'être traités et stabilisés.

L'étendue des tranches d'âge est à prendre en compte quant à l'organisation d'animations collectives qui doivent s'adapter aux intérêts et aux capacités de l'ensemble du public.

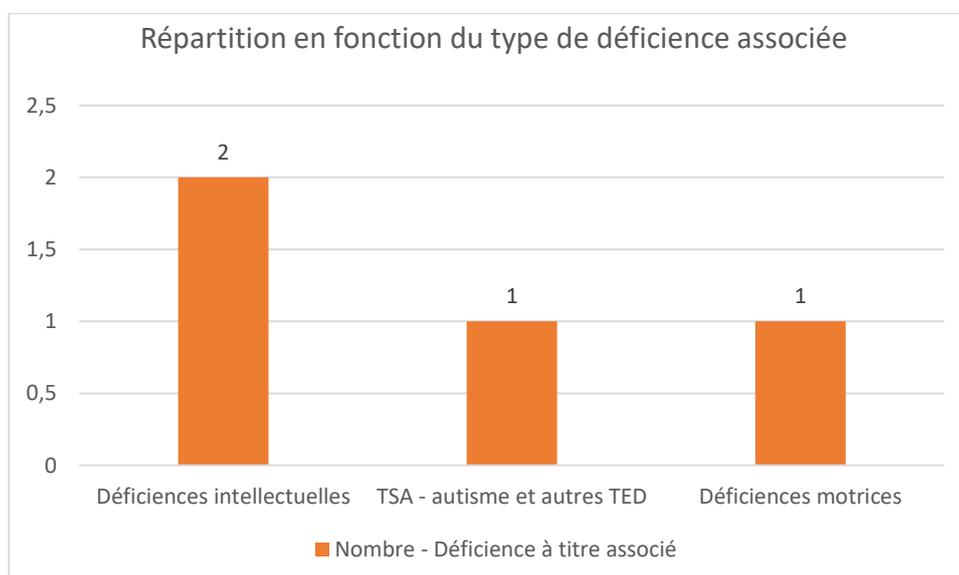
La part de personnes âgées de plus de 60 ans est importante. Ces personnes sollicitent les équipes socio-éducatives pour soutenir la stabilisation de leur activité de jour et pour se préparer progressivement au statut de personne vieillissante.

Profil du public

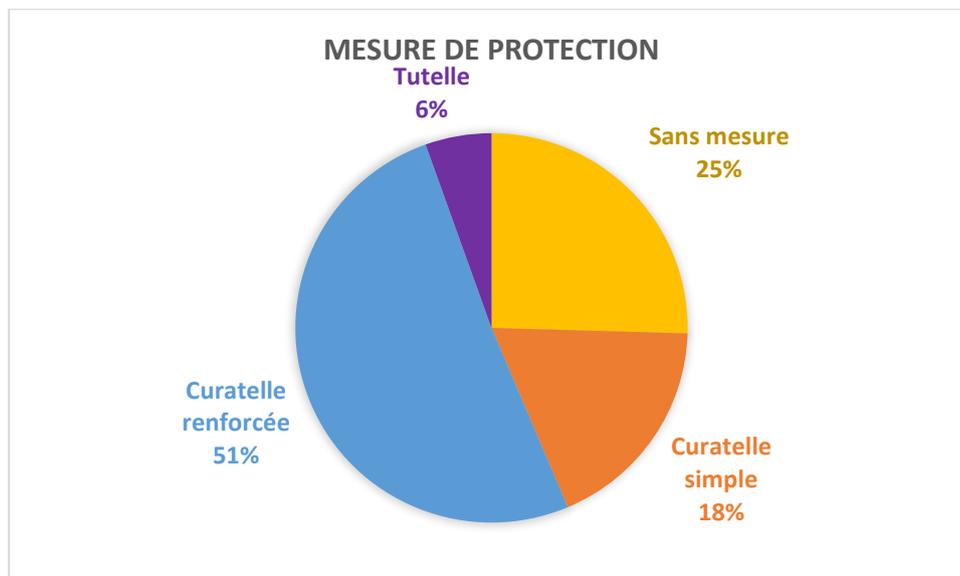
100% des personnes accompagnées présentent un handicap psychique, conformément à l'agrément d'autorisation du SAVS ehs.

Pour 98,11% d'entre-elles il s'agit d'un trouble principal.

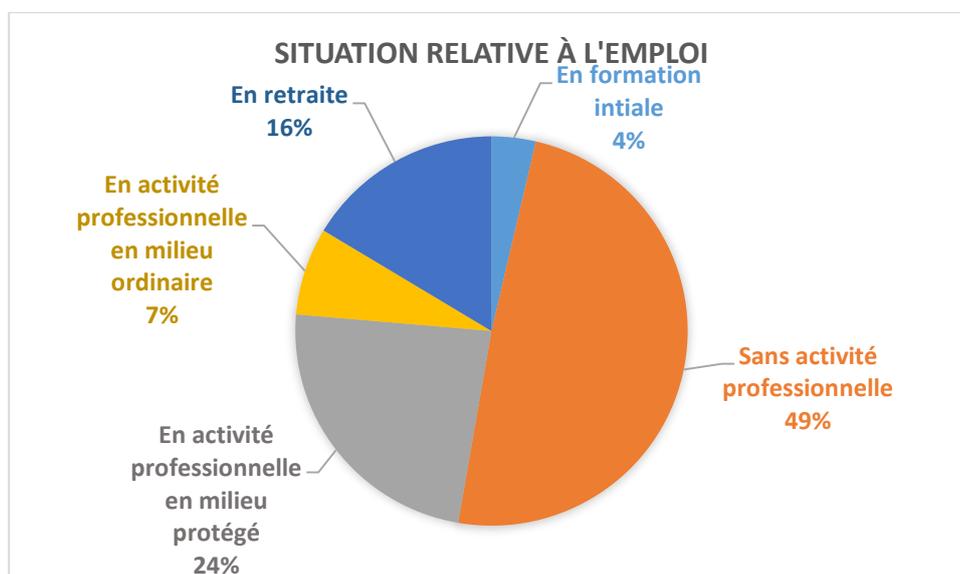
4 personnes sont porteuses d'un handicap associé qui font l'objet d'une vigilance par l'équipe et d'une adaptation dans l'accompagnement spécifique du quotidien.



Une grande majorité des personnes accompagnées (69%) bénéficie d'une mesure de curatelle. 25% de notre public n'a pas de mesure de protection et gère seul ses démarches administratives et la gestion du budget. Le SAVS intervient en soutien à la fois pour médiatiser les relations de la personne avec son curateur et pour accompagner la gestion autonome le cas échéant.



La répartition relative à l'emploi est relativement similaire à celle de l'année précédente et n'a pas d'impact quant à l'organisation du SAVS. La moitié (49%) des personnes accompagnées est sans activité de journée. Ces personnes n'ont pas de prescription pour des activités thérapeutiques car soit n'en relèvent pas soit présentent une indisponibilité psychique ou une fatigabilité trop importante. La gestion de leur quotidien occupe alors une place suffisamment importante dans leurs préoccupations et dans leur organisation. En ajoutant à celles-ci 4% de personnes à la retraite, le SAVS rencontre 53% des personnes en milieu de journée pour réserver les rendez-vous de soirée pour les personnes occupées par une activité professionnelle ou universitaire.



Répartition par département de résidence (provenance)

Au 31/12/2022, la totalité des personnes accompagnées au SAVS (55 personnes soit 101,7% de l'agrément) sont ressortissantes des Hauts de Seine.

Des réflexions sur nos pratiques

Le nombre de personnes de plus de 60 ans constitue actuellement une part très importante des personnes accompagnées par le SAVS. L'individualisation de l'accompagnement permet d'adapter les solutions proposées.

Des évolutions de nos pratiques

Les rendez-vous avec les personnes accompagnées sont davantage organisés en milieu de journée, moment où elles sont davantage disponibles.

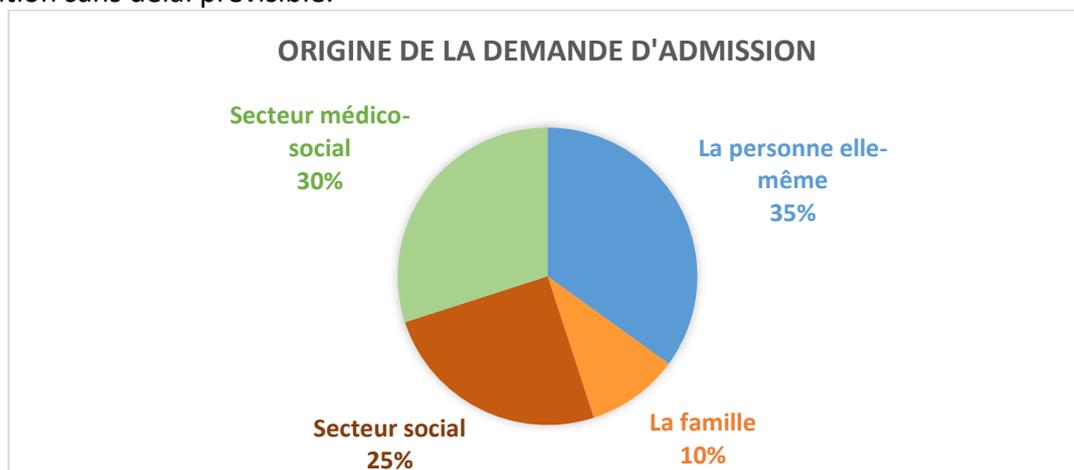
2. Les admissions

Nous considérons ici le nombre de demandes formalisées par la transmission d'un dossier unique de demande d'admission suite à l'obtention de la notification d'orientation, soit 20 dossiers en 2022. 100% des demandes ont reçu une réponse avant le 31/12/2021.

Sur ces 20 demandes :

- 6 personnes sont entrées dans le processus d'admission et ont signé un DIPC. Soit un taux d'admission de 11,54% de l'effectif total et de 30% des demandes réceptionnées.
- 1 personne a exprimé son refus de poursuivre le processus d'admission.
- 1 personne présente des troubles différents de ceux de notre agrément pour lesquels le SAVS ehs n'est pas suffisamment formé.
- 14 demandes ont rejoint la liste d'attente qui s'élève à 18 dossiers au 31/12/2022.

70% des dossiers reçus alimentent la liste d'attente et génèrent pour des personnes une attente de solution sans délai prévisible.



Le SAVS s’adresse à des personnes dont le niveau d’autonomie est important. Celles-ci ont suffisamment développé leur pouvoir d’agir pour que la moitié des demandes d’admission soit de leur propre initiative.

Cette adhésion à l’accompagnement proposé est un préalable qui facilite la mise en place de l’accompagnement.

Comparativement à 2021, le nombre de demandes d’admission qui émanent de la personne elle-même a diminué, mais les demandes formulées par la famille apparaissent davantage. Il sera intéressant de vérifier dans les années à venir s’il s’agit d’une situation isolée ou de la conséquence de la plus grande place laissée à l’entourage de la personne dans nos modalités d’admission.

Des réflexions sur nos pratiques

Les demandes d’admission répertoriées ici sont celles pour lesquelles le SAVS a reçu un dossier unique de demande d’admission. Jusqu’à fin 2022, seules les personnes ayant fait parvenir ce dossier au service étaient contactées, créant une déperdition auprès des personnes détentrices d’une notification d’orientation mais n’ayant pas pu être à l’initiative d’une prise de contact avec le SAVS.

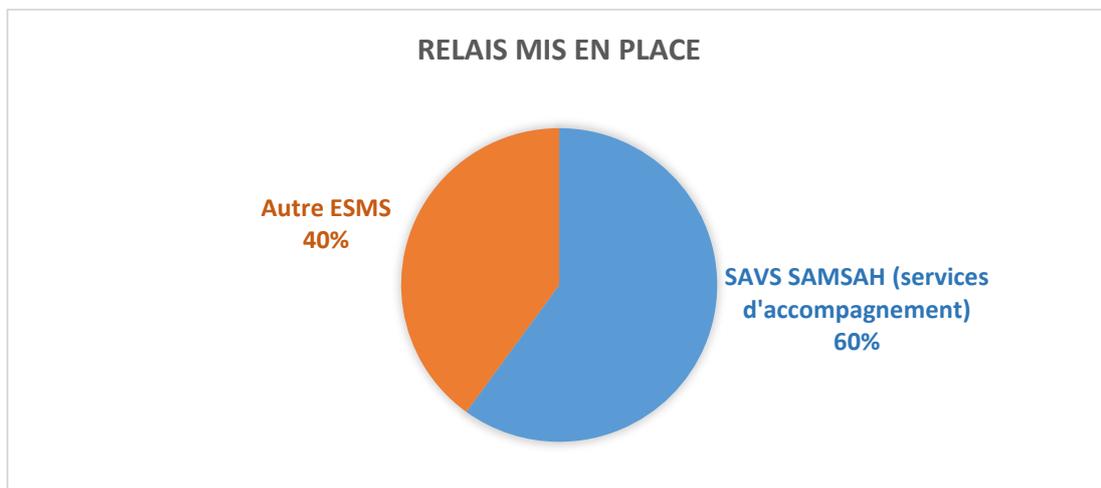
Des évolutions de nos pratiques

Le SAVS développe depuis fin 2022 l’utilisation de ViaTrajectoire, de manière à solliciter les personnes notifiées pour proposer la constitution du dossier de demande d’admission. Ce principe de l’aller-vers doit limiter en partie les freins restants et favoriser l’accès à un accompagnement SAVS.

3. Les personnes sorties en 2022

100% des personnes sorties au cours de l’année 2022 (au nombre de 5) ont été réorientées vers un établissement ou service médico-social :

- 3 personnes ont rejoint le SAMSAH Espérance
- 2 personnes ont quitté leur logement pour s’orienter en EHPAD



Des réflexions sur nos pratiques

Le volume de transitions entre le SAMSAH et le SAVS a toujours été important. L'organisation récente des services en antennes partagées et la réorganisation de certains postes intervenant sur les deux services fluidifie davantage ces périodes de transition.

Des évolutions de nos pratiques

Le chef de service de chaque antenne intervient au SAVS et au SAMSAH. Les équipes d'accompagnement participent sur chaque antenne à un même groupe d'analyse des pratiques professionnelles. Une fluidité s'installe progressivement entre les deux modalités d'accompagnement, au bénéfice des personnes passant d'un service à l'autre selon leurs besoins.

4. L'activité

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total journées	18613	18939	19590	20555	19508	19302
Taux d'occupation	101,99%	99,98%	103,21%	108,30%	102,78%	101,70%

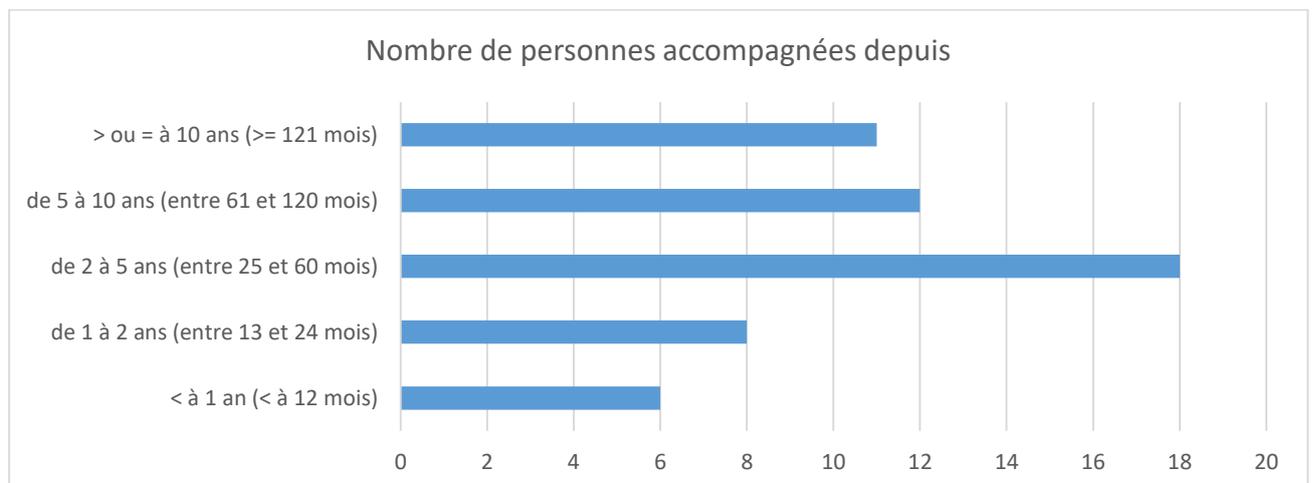
Le taux d'occupation pour l'année 2022 correspond aux attendus de 100% et dépasse légèrement cette cible pour atteindre 101,7%. Ainsi, le SAVS compte davantage de journées d'accompagnement réalisées que le nombre de journées théoriques.

	2020	2021	2022	Evolution % entre 2021 et 2022
Nb de pers signataires d'un DIPC au 31/12	62	53	55	+3,77%
Nb de pers accompagnées dans l'année	71	60	60	0%
Nb de personnes entrées	6	5	6	+20%
Nb de personnes sorties	10	7	5	-28,57%
Taux d'occupation	108,30%	102,78%	101,70	-1,08%

Le SAVS dispose d'un agrément pour 52 personnes accompagnées.

Le taux d'activité est supérieur à cet agrément depuis 4 ans, conformément à la demande du Conseil Départemental de pondérer le nombre de places au regard de l'intensité de l'accompagnement individuel. Depuis décembre 2020, avec l'accord de l'autorité de contrôle et de tarification, nous ne prenons plus en compte le résultat pondéré et revenons progressivement vers le nombre de personnes correspondant à l'agrément. Cela permet à l'équipe de réaliser un accompagnement plus qualitatif.

En considérant l'ensemble des personnes accompagnées au 31 décembre 2022, la durée d'accompagnement depuis l'admission au service se répartit ainsi :



Comparativement à l'année 2021, on constate une forte augmentation de la proportion de personnes accompagnées depuis 2 à 5 ans, mais la moyenne reste stable.

Le SAVS identifie que certaines personnes, malgré les relais mis en place, conservent le besoin d'une continuité de l'accompagnement pour maintenir leur état stabilisé dans leur logement autonome.

Aussi le nombre de personnes accompagnées depuis plus de 10 ans est élevé (il représente 20% des personnes accompagnées au 31/12/2022)

	2021	2022
Nombre de journées d'hospitalisation psychiatrique	498	491
Nombre de journées d'hospitalisation somatique	51	91
TOTAL JOURNEES D'HOSPITALISATION	549	582

Nombre de journées d'adaptation en EHPAD, accompagné	550	0
--	-----	---

TOTAL DES JOURNEES HOSPI + ADAPTATION EN EHPAD	1099	582
---	-------------	------------

Le nombre de journées d'hospitalisation reste stable en 2022, et très nettement inférieur aux 1133 journées de 2020.

Les journées d'accompagnement réalisées en 2021 dans la transition entre le SAVS et l'EHPAD ont permis de stabiliser la nouvelle situation. Elles n'ont pas été reconduites en 2022.

Des réflexions sur nos pratiques

Pendant les périodes d'hospitalisation, en accord avec l'équipe médicale, le SAVS reste en lien avec la personne pour lui permettre de poursuivre la gestion de ses démarches, maintenir le lien avec la réalité de son quotidien habituel et pour préparer sa future sortie. Une extension de ce fonctionnement a été réalisé en 2021 avec l'objectif d'observer en 2022 les résultats d'un accompagnement maintenu pour une période de transition lors d'une entrée en EHPAD, pour favoriser l'adaptation des personnes et de l'équipe professionnelle peu habituée au handicap psychique. Nous constatons qu'en 2022 l'adaptation a pu être totale et que le SAVS n'a pas été sollicité ni par les personnes si par l'équipe de l'EHPAD.

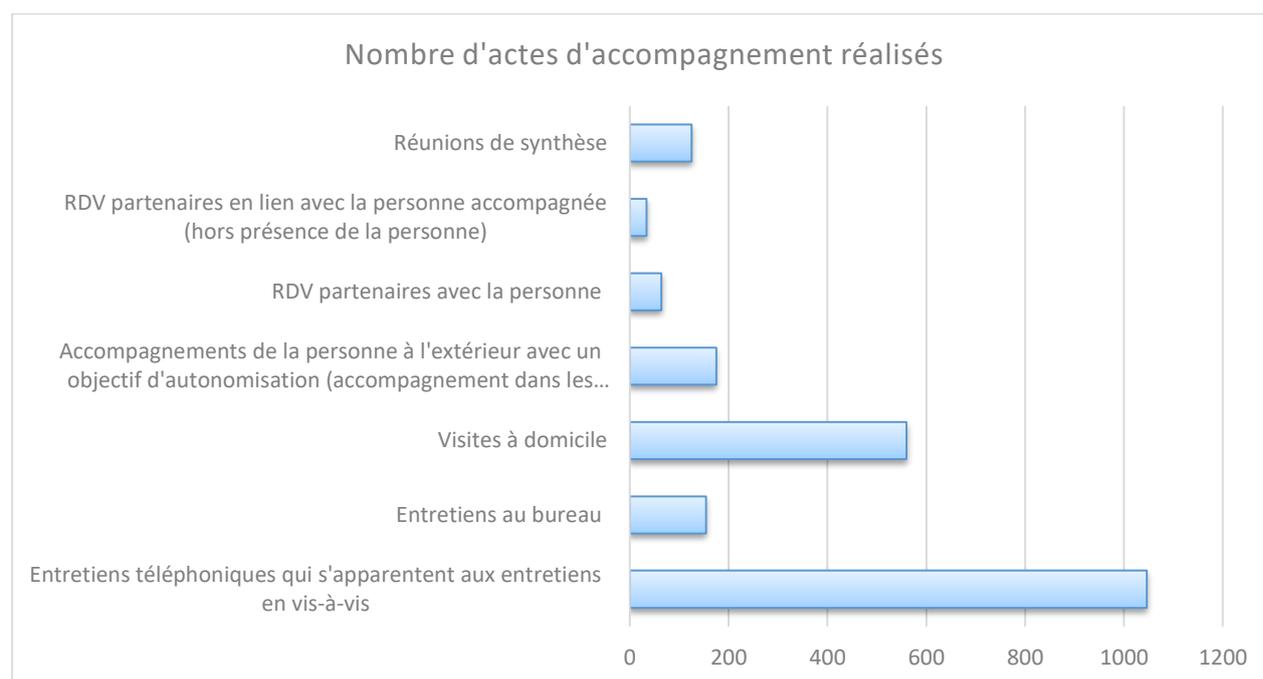
Des évolutions de nos pratiques

Nous pouvons à présent conclure que cette pratique de transition amène à un résultat positif. Nous souhaitons l'inclure dans les modalités que nous pourrions désormais proposer si le projet des personnes accompagnées et leurs besoins le nécessitent.

5. Les modalités d'accompagnement

Le SAVS comptabilise 2 158 actes d'accompagnement, (contre 2369 en 2021), soit une moyenne de 3,27 actes par mois et par personne accompagnée (contre 3,7 l'année précédente). Ce volume d'accompagnement a été rendu possible grâce à l'organisation précise des antennes en sous-effectif de personnel, la mobilisation des professionnels présents et le renfort de l'équipe par la présence d'un apprenant éducateur spécialisé en alternance.

Types d'accompagnement



La répartition des modalités d'accompagnement laisse apparaître une diminution du nombre de visites à domicile au bénéfice d'une augmentation des entretiens téléphoniques (accompagnements téléphoniques : 48% des modalités d'accompagnement et visites à domicile : 26%).

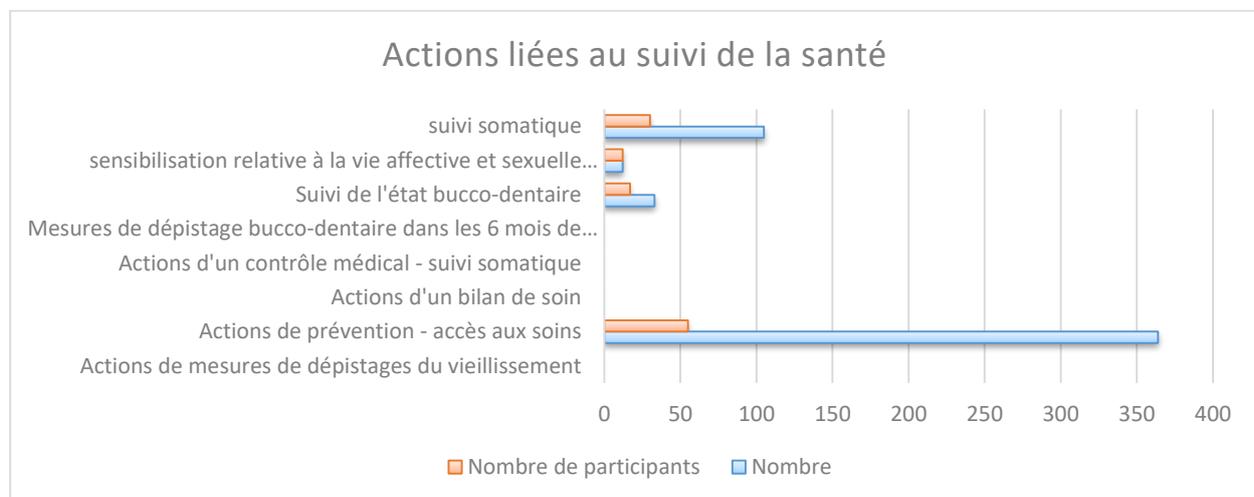
Cette différence est liée d'une part à la reprise d'activité progressive des personnes à la sortie de la crise sanitaire liée à la COVID-19, et d'autre part à la réalisation des démarches en autonomie, le SAVS intervenant par téléphone pour guider et rassurer la réalisation autonome.

Soutien à la régularité des soins

La vacance de poste de médecin psychiatre au SAVS n’a pas permis de mettre en œuvre la visite annuelle pour chaque personne accompagnée initiée en 2019.

L’équipe socio-éducative a maintenu une vigilance et a invité les personnes accompagnées à se tourner davantage vers leur médecins psychiatres et leur généraliste.

Les professionnels se mobilisent également pour faciliter l’accès à l’hospitalisation puis le retour à la vie habituelle. Ils favorisent le contact avec le secteur hospitalier et maintiennent le lien avec la personne pour préparer sa sortie.



En parallèle du suivi psychiatrique, les actions d’accompagnement à la santé réalisées en 2022 concernent principalement des actions de prévention et d’accès aux soins. En effet, le suivi somatique réalisé en autonomie n’a pas été répertorié.

Le SAVS a mené dix actions de sensibilisation collective autour du bien-être sur une durée de deux semaines (actions n’apparaissent pas dans le graphique ci-dessus), faisant intervenir des intervenants extérieurs.

Les thèmes d’accompagnement abordés

Les projets d’accompagnement du SAVS sont rédigés suite à des entretiens favorisant l’élaboration par la personne accompagnée.

Les domaines d’accompagnement sont :

- Santé
- Vie culturelle et loisirs
- Administratif
- Accès aux droits et citoyenneté
- Budget
- Lien social
- Activité de jour
- Logement
- Hygiène
- Réseau

Les PAP

Projets	Nombre
Nombre de projets personnalisés nouveaux dans l'année	1
Nombre de projets personnalisés réactualisés dans l'année	34
Total	35

35 projets d'accompagnement ont été rédigés en 2021, soit 1 nouveau projet et 34 réactualisations. Laissant 36% de projets en attente d'écriture ou de réactualisation après le 31/12. L'équipe se trouve à une charnière dans l'utilisation de l'outil existant pour formaliser les projets d'accompagnement personnalisés. La nouvelle orientation de travail pour favoriser le rétablissement appelle à centrer les actions sur le projet de vie et non sur les besoins repérés. Aussi l'équipe oriente ses actions à soutenir la personne pour qu'elle identifie son projet de vie avant de formaliser les actions de soutien du SAVS.

L'objectif d'un taux de 100% de projets réactualisés est maintenu.

Les séjours extérieurs

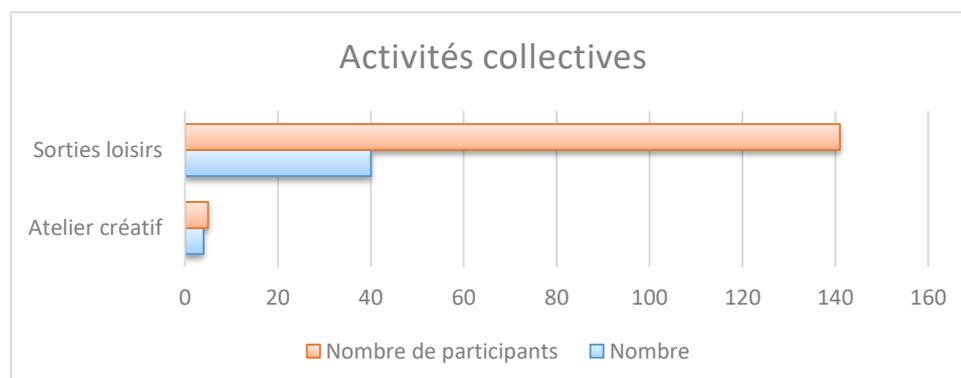
Après la crise sanitaire, le SAVS a pu organiser en 2022 un week-end en Normandie (antenne de Bagneux) et une journée à la mer (antenne de Nanterre), dont l'organisation a été co-construite avec les personnes accompagnées.

De plus, le service a sollicité l'émergence de projets individuels et en a soutenu la réalisation effective.

	2021	2022
Nombre de journées pour les séjours en famille ou chez des amis	231	252
Nombre de journées pour les périodes de vacances (séjours adaptés et transferts)	29	27
Nombre de journées pour les vacances ordinaires	8	34
TOTAL DES JOURNEES DE SEJOUR	268	313

Le nombre de séjours organisés par les personnes est sensiblement identique à celui de l'année précédente.

Les activités



Le SAVS a organisé 44 animations collectives pour 144 participations, soit un volume identique à celui de l'année précédente (46 animations pour 144 participations en 2021).

Ces animations collectives sont un outil indispensable à la mise en œuvre des missions du SAVS car elles favorisent le lien social, l'accès aux loisirs et à la culture et la réalisation de soi.

Nous constatons que la forte diminution de participation des personnes aux animations collectives notée en 2021 perdure en 2022 mais qu'elle s'est stabilisée.

Des réflexions sur nos pratiques

L'accompagnement personnalisé amène le SAVS à une constante réinvention des modalités d'intervention proposées (accompagnement téléphonique, ateliers collectifs, ...)

La réactualisation des projets personnalisés n'a pu être effective pour la totalité des personnes accompagnées car l'évolution des pratiques d'accompagnement qui favorisent le rétablissement amène à réfléchir en termes d'objectifs significatifs pour la personne et non plus de besoins généraux.

Des évolutions de nos pratiques

Le développement d'ateliers collectifs autour du bien-être en 2022 a permis de mobiliser les personnes différemment. Ces ateliers, communs avec le SAMSAH et amenant la participation des équipes et des personnes simultanément nous semble une modalité à retenir et à développer.

Les pratiques d'accompagnement ont évolué avant la trame de projet personnalisé. Celle-ci devra faire l'objet d'une réflexion ultérieure.

6. Le maintien du lien avec les familles et proches

L'accompagnement à la vie sociale réalisé par le SAVS comprend si besoin un soutien au lien entre la personne et sa famille. Nous respectons le choix de la personne au sujet de ses propres relations avec sa famille. Ainsi le SAVS soutient :

- L'expression de la personne et sa communication avec sa famille
- La régularité des contacts
- L'organisation de séjours en famille, y compris de voyages à l'étranger pour des événements familiaux.

Compte tenu des modalités d'accompagnement de personnes adultes qui vivent dans leur propre logement, le SAVS ne s'adresse aux familles qu'à condition d'y être introduit par la personne elle-même. Nous utilisons un formulaire renseigné par chacune des personnes, mentionnant leur accord pour que nous communiquions des informations relatives à l'association, au SAVS ou à leur accompagnement. Le SAVS a finalisé en 2022 le recueil de ces éléments auprès des personnes accompagnées.

La lettre de communication d'ehs est désormais diffusée par le SAVS aux familles concernées par mail et par courrier postal.

Nous rencontrons les familles au titre de partenaires selon les besoins et en présence de leur proche accompagné par le SAVS. En 2022, 18 rencontres avec les familles ont eu lieu.

Des réflexions sur nos pratiques

L'association espérance hauts de seine, a été initialement créée par des familles et est administrée par celles-ci. Cependant, pour favoriser l'accompagnement des personnes, adultes, indépendantes, le SAVS privilégie le lien direct avec les personnes concernées quitte à rester à distance de la famille. Un travail partenarial sur-mesure reste à construire, permettant d'inclure la famille et les proches au réseau qui interagit au service du projet de la personne.

Des évolutions de nos pratiques

Le SAVS ouvre ses portes aux familles et aux proches. L'accord de la personne concernée est systématiquement recherché.

LA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ

1. L'organisation de la démarche qualité au niveau associatif

Avec l'appui du service Mission Qualité de Nexem, ehs a initié en 2019 la mise en place d'une démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette démarche a été ralentie au cours de l'année 2020.

Un manuel Qualité a été élaboré en mars 2021, venant fixer les modalités de travail et le cadre de cette démarche. Un comité de pilotage est constitué d'un Administrateur de l'association, de la direction générale et des cadres de direction de l'association.

Dans la suite de l'élaboration du manuel Qualité, un Plan d'amélioration de la qualité (PACQ) est en cours d'élaboration : appuyé sur un PACQ pour l'ensemble de l'association et une déclinaison de PACQ par services et établissements. Ils intégreront toutes les dimensions de la qualité, y compris celles relatives à l'accompagnement des personnes, ainsi que les questions de ressources humaines, de procédures internes.... Ils seront finalisés au cours de l'année 2022.

En lien avec l'évolution actuelle de l'évaluation des établissements sociaux et médicaux sociaux, **espérance hauts de seine** s'est engagée dans cette démarche d'évaluation pour en déployer sa mise en œuvre fin 2022-début 2023 et qui repose sur :

- Un comité de pilotage constitué des cadres de l'association, la direction générale et un administrateur ;
- Des indicateurs recueil des données
- Plans d'amélioration continue de la qualité pour chaque service / établissement de l'association
- Revue trimestrielle et/ou semestrielle des indicateurs
- Rapports d'activités annuels intégrant les indicateurs Qualité

2. La mise en œuvre du dispositif d'évaluation

- ✓ La dernière évaluation interne du SAVS a été réalisée en juillet 2016.
- ✓ La dernière évaluation externe a été finalisée en janvier 2012.
- ✓ La prochaine transmission des résultats de l'évaluation du SAVS est programmée pour décembre 2023. Pour maintenir sa démarche qualité en 2022, le SAVS a participé à la mise en œuvre des actions qualités prévues dans le manuel qualité associatif et a poursuivi la réalisation des actions identifiées dans les évaluations internes et externes, formalisées sous forme de Plan d'Actions Qualité.

3. Le suivi de la surveillance et de la gestion des risques

- ✓ plan bleu / Plan de reprise et de continuité d'activité → mis à jour en 2022
- ✓ événements indésirables dont graves → 0 EIG déclarés en 2022
- ✓ Recueil des plaintes et réclamations, des insatisfactions → 0 plaintes reçues en 2022
- ✓ Bienveillance → Pour faire suite au cycle de formations sur l'accompagnement axé rétablissement débuté en 2021, des formations complémentaires et des temps de réflexions en équipe ont eu lieu en 2022, portant notamment sur :
 - La communication non violente
 - Le respect des choix de la personne accompagnée
 - Le développement du pouvoir d'agir
- ✓ Document unique d'évaluation des risques professionnels réactualisé en juin 2022 → celui-ci comporte 17 actions d'amélioration, parmi lesquelles 2 actions réalisées.

4. Le suivi de la mise en œuvre des droits des usagers

- ✓ L'instance de participation des usagers prend la forme de questionnaire annuel. Le recueil de la satisfaction des personnes accompagnées a rencontré un taux de participation de 58% en 2022, soit 32 questionnaires retournés complétés.
- ✓ En 2022, 11 réunions d'usagers ont eu lieu :
 - 4 réunions de programmation des animations
 - 2 réunions d'appel à participation
 - 1 réunion concernant le questionnaire de satisfaction
 - 2 réunions d'élaboration des axes d'amélioration du SAVS
 - 2 conférences / débat
- ✓ Le livret d'accueil / réactualisation septembre 2019
- ✓ La charte des droits et libertés → affichage vérifié en septembre 2022
- ✓ Le règlement de fonctionnement → actualisation en avril 2016. Le document sera réactualisé à l'issue de travail en cours sur le projet de service.
- ✓ Le contrat de séjour → Actualisation du DIPC en septembre 2021

- ✓ Le projet d'établissement → Le travail de réécriture du projet de service a commencé en septembre 2021 pour aboutir en décembre 2022. Le projet finalisé est soumis au conseil d'administration pour validation en février 2023.
- ✓ Personnalisation de l'accompagnement → 63% de réactualisations effectives en 2022 contre 84,9% en 2021.

Des réflexions sur nos pratiques

Le suivi de la qualité reposait ces dernières années entièrement sur l'équipe de direction.

Des évolutions de nos pratiques

Un projet de responsabilité partagée entre cadres, professionnels non cadres et personnes accompagnées est entamé pour mener des auto-évaluations.

5. Le plan d'amélioration continue de la qualité – PACQ

La démarche Rétablissement et enjeu de l'accompagnement du public

Depuis 2020, **espérance hauts de seine** est engagée dans une démarche d'orientation de ces pratiques au regard du paradigme du Rétablissement en santé mentale.

Ce virage, qui nécessite de réinterroger nos références institutionnelles et organisationnelles est mené chez ehs de façon holistique, par un accompagnement de l'ensemble de ses équipes vers un changement de pratiques et de postures professionnelles et managériales. Ce virage est également mené de façon collaborative et inclusive, en invitant de façon large et ouverte les personnes accompagnées, leurs proches et les partenaires à participer à notre cheminement.

Le soutien au déploiement de l'approche rétablissement se fonde 1) sur un processus de formation continue, 2) sur des démarches réflexives et éthiques, 3) sur une politique de promotion de l'autodétermination et de l'innovation, portés en chaque structure. Pour que nos projets d'évolution nous ressemblent, nous voulions qu'ils trouvent leur source dans l'analyse des enjeux réels et actuels du terrain.

Cela a pris du sens quand nous avons, en 2022, actualisé le projet associatif, dans le cadre d'une élaboration contributive de l'ensemble des acteurs, et entamé la mise à jour des projets d'établissement et de services de toutes nos structures, à la lumière du paradigme du rétablissement.

L'année 2022 fut également marquée par le développement de nos chantiers collaboratifs, permettant aux personnes accompagnées de participer à nos travaux : formations, conférence-débat, groupes de travail, rencontres avec les partenaires, appel à participation, newsletter ehs...

		Nombre de salariés	Nombre de personnes accompagnées ou adhérents GEM	Nombre d'administrateurs
Interne ehs	Formations rétablissement	75	7	–
	Groupes de travail ; Préparation de la sensibilisation rétablissement	1	5	–
	Groupe de travail : traitement des données du questionnaire observatoire 2021	2	4	–
	Conférence-débat sur le rétablissement. AG du 24 juin	27	25	3
	Appel à Participation pour les plateformes de réhabilitation psychosociale 92. Réunion du 27 septembre	3	12	–
	Sensibilisation au rétablissement à destination des personnes accompagnées. Journée du 7 novembre	5	23	–
Externe ehs	Colloque de l'ANDESI Intervention lors d'une table ronde : Journée du 13 mai	3	1	–
	Colloque du CEAPSY Intervention lors d'une table ronde : journée du 24 novembre	3	1	–

Cela participe à dépasser les catégories et à reconfigurer le « eux » et le « nous », pour travailler simplement ensemble. Nous espérons que ce mouvement s'ouvrira davantage, pour guider nos mutations à partir des préoccupations des personnes.

En 2022, le processus de formation comportait la reconduite de la formation socle aux pratiques axées rétablissement, pour introduire les nouveaux salariés, et des formations pratiques (approches et outils) pour améliorer la technicité et approfondir des niches d'opérationnalisation.

L'association a engagé un vaste plan de formations cohérent

Formations rétablissement	Nb de salarié formés
Socle rétablissement	20
Communication non violente	9
Premiers secours en santé mentale - PPSM	8
Entretiens Motivationnels en management pour les cadres	14
Droits des usagers	12
Directives anticipées en psychiatrie	12

Une culture du recul réflexif sur nos pratiques est alimentée de façon continue par des groupes d'analyse des pratiques professionnelles axés rétablissement (APP), pour tous : équipes d'accompagnement, équipes de cadres, équipe du siège. Par ailleurs, afin de renforcer la transversalité associative et d'ouvrir la pratique réflexive au niveau méta, deux COPIL « rétablissement » ont réunis l'ensemble des cadres d'ehs en 2022. Cette dynamique réflexive nous invite partout et collectivement à redéfinir notre éthique professionnelle. Elle nous aide à débusquer nos impasses et à nous réinventer, mais aussi à valoriser le remarquable et à monter en compétence. Cela nous a conduit à des micro expériences et au développement d'expertises spécifiques, d'un bout à l'autre de l'association. Nous devenons ainsi ressources pour nous même et pour la société.

L'engagement d'ehs en faveur du rétablissement des personnes en situation de souffrance psychique se fonde sur un accompagnement inconditionnel et singulier de chacun au travers de ses projets ; dans une défense mutuelle du pouvoir d'agir des personnes accompagnées et de ceux qui les accompagnent, pour qu'il puissent avancer ensemble, et pour faire avancer la société.

Le SAVS s'est fixé comme premiers objectifs :

- Favoriser la participation des personnes accompagnées à l'organisation du service
- Favoriser la place d'actrice principale de la personne dans la réalisation de son projet
- Mener un accompagnement centré sur le projet de la personne

Pour ce faire, plusieurs actions ont été réalisées :

- Des réunions de consultation des personnes accompagnées quant aux pistes d'amélioration du SAVS (2 réunions en 2022)
- La réorganisation des rencontres partenariales afin qu'elles aient toutes lieu en présence de la personne concernée par les échanges
- La mise en œuvre d'un plan d'accompagnement de l'équipe pour favoriser la montée en compétences de tous les salariés

1. Ce qui a été fait au regard des préconisations des dernières évaluations – interne / externe

Le suivi du Plan d'Amélioration Continu de la Qualité PACQ (cf. annexe 4) a permis d'identifier parmi les actions entreprises en 2022 celles qui correspondaient à des recommandations issues des dernières évaluations interne et externe. Un état des lieux a été réalisé et fait apparaître que seul un axe issu de l'évaluation interne reste à développer. Il s'agit de créer des procédures d'accompagnement et d'organisation générales, qui seront remplacées par des productions issues de travaux collectifs réalisés par l'équipe et les personnes accompagnées en 2023.

Les COPIL qualité de l'association ont permis d'identifier une piste de travail commune autour de la gestion des événements indésirables, qui a été notre chantier collectif en 2022 pour aboutir à une nouvelle fiche, une procédure et un tableau d'analyse communs.

2. Ce qui a été fait entre 2020 et 2022 au regard de la crise sanitaire

Le SAVS a modifié son fonctionnement au rythme de l'évolution de la réglementation et des préconisations sanitaires.

- ⇒ Accompagnement à la vaccination
- ⇒ Ajout du risque sanitaire spécifique dans le DUERP
- ⇒ Rédaction de protocoles
- ⇒ Limitation du nombre de personnes aux activités collectives
- ⇒ Réorganisation des bureaux, création d'un espace d'entretien, travaux d'aération
- ⇒ Organisation de l'accompagnement en distanciel

L'année 2022 a vu se confirmer un retour progressif à un fonctionnement normal, avec une diminution des contaminations pour les personnes accompagnées comme pour les professionnels. En l'absence de nouveau confinement, les rendez-vous individuels et les animations collectives ont pu s'organiser de manière plus fluide.

Mise à jour du projet de service / d'établissement

Le projet de service a été réécrit dans une nouvelle trame. Un soin particulier a été pris à proposer une formulation simple du fonctionnement existant, distinct des souhaits d'évolution.

Un plan d'action très fourni sera la base du nouveau Plan d'Action Qualité, il intègre les pistes énoncées par les personnes accompagnées.

Un plan de montée en compétence de l'équipe a été élaboré en 2022. Il vient compléter le PACQ.

Des réflexions sur nos pratiques

Le développement des formations et des actions qui favorisent le rétablissement viennent abonder le plan d'action d'autant d'améliorations souhaitées.

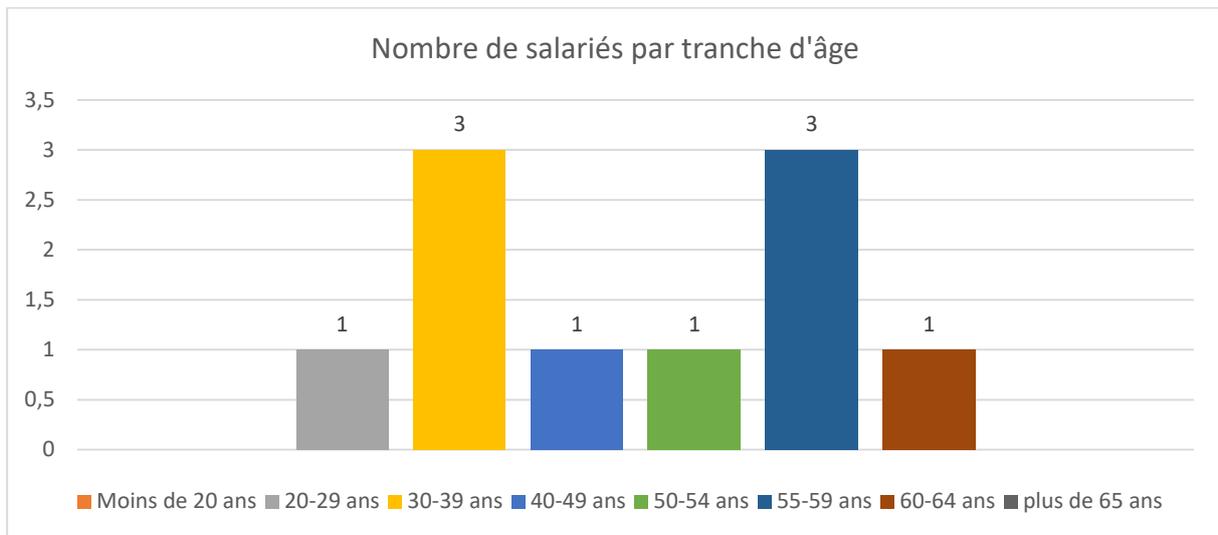
Des évolutions de nos pratiques

La projection de pistes d'améliorations gagnera à être organisée de manière à être regroupée sur un document unique pour en faciliter le suivi.

ÉQUIPES ET ORGANISATION DU TRAVAIL

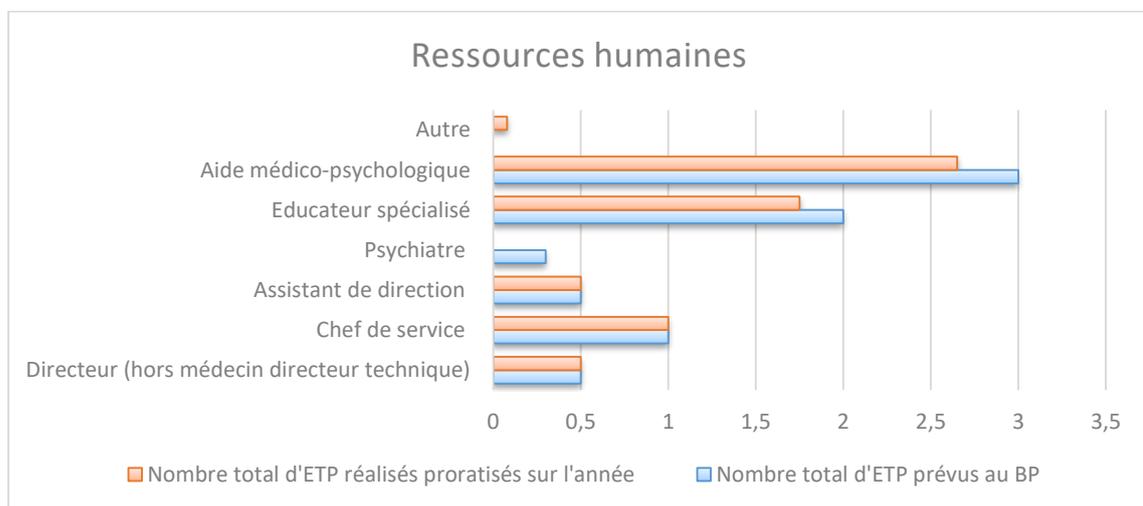
1. Le personnel

Les prestations du SAVS ont pour objectif d'aider les personnes à la réalisation de leur projet de vie. Cette mission est réalisée par une équipe constituée principalement de professionnels socio-éducatifs.



Au 31/12/2022, la pyramide des âges met en avant deux tranches d'âge principalement représentées. Les professionnels en seconde partie de carrière sont nombreux. Un départ à la retraite est programmé en 2023.

L'équipe est constituée de professionnels socio-éducatifs (éducateurs spécialisés et AMP / AES), d'une assistante de direction, d'une cheffe de service et d'une directrice. La particularité du SAVS ehs est de disposer également d'un poste de médecin psychiatre, compte tenu de la particularité du public accompagné en situation de handicap psychique.



Tous les métiers n'ont pas été représentés en 2022, le poste de psychiatre est resté vacant toute l'année.

Les vacances de poste

L'équipe du SAVS est constituée par un petit effectif. Les vacances de poste ont donc proportionnellement un grand retentissement sur l'organisation du service. Elles ont généré l'attribution de missions temporaires à plusieurs professionnels pour maintenir la régularité de l'accompagnement pour l'intégralité de l'effectif des personnes accompagnées.

	Taux	Nombre
ETP vacants	11%	0,82
ETP vacants fonction SOINS	100,00%	0,3
ETP vacants fonction SOCIO-EDUCATIVE	10,40%	0,52

L'équipe a été renforcée en septembre 2022 par un apprenant éducateur spécialisé en alternance. Son accueil a mobilisé l'équipe pour lui transmettre les connaissances du terrain et l'accompagner dans sa montée en compétence. Il pourra, en 2023, prendre la référence des quelques accompagnements sous la supervision de sa tutrice et ainsi plus participer à la réalisation de l'activité.

Outre la pénurie de médecin impactant les personnes accompagnées, l'équipe vit une absence d'accompagnement à la réflexion. Cette vacance totale de poste de psychiatre amène à une réflexion portant sur la mutualisation des postes de psychiatre et de psychologue au sein des services d'accompagnement de l'association. Cette réflexion sera menée en 2023.

	2021	2022
Nb de recrutement au cours de l'année	4	2
Nb de départ dans l'année	4	0
Effectifs réels au 31/12 en nb de personnes	7	10
Taux de rotation du personnel	57,14%	10%

L'équipe du SAVS, très déstabilisée en 2021, a connu en 2022 un taux de rotation plus faible amenant moins de variations dans la répartition des références et un climat plus serein.

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme historiquement faible au SAVS reste minime en 2021. Il correspond à 17 jours d'arrêt maladie cumulés par l'ensemble du personnel au cours de l'année.

Absentéisme - hors formation	2021	2022
Nb total jours calendaires absences	37	17
Nb ETP réel au 31/12	5,87	6,48
Taux d'absentéisme	1,73%	0,72%

La Qualité de Vie au Travail est un souci permanent du service et de l'association. Bien que l'indicateur du taux d'absentéisme soit excellent, nous maintenons notre vigilance et les travaux en cours au bénéfice de l'épanouissement des salariés.

Concernant les difficultés de recrutement dans le secteur social et médico-social

Certains métiers du secteur médico-social sont actuellement en grande tension (infirmiers, travailleurs sociaux, CESF, assistants sociaux, aides-soignants), **espérance hauts de seine**, comme les autres associations du secteur, éprouve des difficultés de recrutement sur ces métiers.

espérance hauts de seine s'est orientée depuis septembre 2021 vers les établissements de formation, en vue d'accueillir des salariés en contrat d'apprentissage en alternance. De plus, l'orientation choisie par l'association pour déployer un accompagnement axé vers le Rétablissement permet de mobiliser les professionnels de l'équipe et les candidats à l'embauche autour d'un projet innovant et dynamique.

Le SAVS a fait appel à un cabinet de recrutement pour pourvoir le poste de médecin psychiatre. Ce dernier reste vacant à ce jour.

2. Formation des équipes

Le plan de formation est décliné tous les ans auprès des équipes. Il intègre la dimension de formation individuelle et la formation collective, au regard des compétences identifiées au cours des entretiens professionnels annuels.

L'équipe bénéficiera de la formation Rétablissement, cette formation de 3 jours est prévue de façon annuelle, pour que les nouveaux professionnels rejoignant l'association ehs puissent être formés dans l'année de leur arrivée.

Les axes prioritaires du plan de formation 2022-2023 et 2024 sont aussi portés sur les formations aux approches et connaissances favorisant la posture Rétablissement. En complément, une formation sur les personnes souffrant de trouble du spectre autistique (TSA) prévue pour 2022 est reportée en 2023 pour les salariés de l'équipe intéressés à diversifier leurs techniques d'accompagnement au regard de ce public déjà parfois accompagné.

Par ailleurs, l'équipe bénéficie de groupes d'Analyses des pratiques professionnelles mensuelles. Afin d'être en concordance avec l'approche Rétablissement, ces groupes d'analyses des pratiques seront animés dès janvier 2022 par un intervenant extérieur formé à cette approche.

Formations continues des personnels			
Fonction occupée	Intitulé de la formation	Nb de participants	Organismes de formation
Cheffe de service et directrice	Formation Planning Next	3	Cegi Alfa
AMP	Formation rétablissement	1	ALFA PSY
Cheffe de service et directrice	Entretiens Motivationnels & Leadership	2	INDEPENDANT
Educateur et AMP	Droits des usagers en Psychiatrie	3	GRIEPS Formation
AMP	Gestion de la violence	2	IRTS MONTROUGE
Cheffe de Service, Educateur, Assistante	MEDIATEAM	3	MEDIALIS
Assistante de Direction	EXCEL	1	CEGOS
Cheffe de Service, AMP, Educateurs, Assistante	Manipulation Extincteurs	5	INDEPENDANT
AMP	Vie affective et sexuelle des personnes accompagnées	1	IRTS MONTROUGE
Total		21	

Formations diplômantes des personnels			
Fonction occupée (compléter avec type ETP)	Intitulé de la formation	Nombre de participants	Organismes de formation
ETP socio-éducatifs (éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, AMP, chargé d'insertion, assistant social)	VAE + Contrat pro Educateur Spécialisé	2	IRTS MONTROUGE + DAVA CRETEIL
ETP cadre hiérarchique	CAFDES	1	ARIF
TOTAL		3	

Le SAVS a permis 24 formations en 2022, dont 3 diplômantes, soit un peu plus de 4 formations par an et par salarié.

Intervenants extérieurs (ex : analyse de pratiques, libéraux conventionnés)	
Types d'intervenants	Nombre d'heures par an
APP (ALFA PSY)	60
APM (ALFA PSY)	30

Des séances mensuelles d'analyse des pratiques sont organisées distinctement pour les équipes terrain et pour les équipes encadrantes. Cet accompagnement prend la forme d'un soutien à la réflexion pour favoriser des pratiques axées rétablissement.

Des réflexions sur nos pratiques

La crise des métiers de l'humain a peu impacté le SAVS dont l'équipe est historiquement stable. Mais l'équipe étant peu nombreuse, chaque absence demande une réorganisation permettant de maintenir l'accompagnement des personnes.

Par ailleurs, nous constatons la vacance de poste de psychiatre que nous ne parvenons pas à pourvoir.

Des évolutions de nos pratiques

Le développement des lettres de mission a permis de clarifier la réorganisation du travail ainsi que de reconnaître l'effort et la mobilisation des professionnels en poste.

L'inscription de tous les professionnels à des actions de formation a été complétée par l'élaboration d'un plan de montée en compétences pour l'équipe médico-sociale.

Le soutien des personnes et des équipes par un acteur de soins étant indispensable quand bien même celui-ci ne serait pas professionnel de la santé, la transformation du poste de psychiatre en poste de psychologue est envisagée.

MODALITÉS DE TRAVAIL EN PARTENARIAT

1. Développement de nouveaux partenariats

Les partenariats n'ont pas été davantage développés en 2022, mais certains ont été précisés. En effet, le SAVS a renforcé les liens et redéfini les contours du partenariat avec deux centres de soin : l'équipe mobile de Gennevilliers (Hospitalisation à domicile et Soins à domicile) et le CMP Jean Wier.

2. Maintien et consolidation des partenariats existants

Partenariats avec	Nombre	Préciser les actions menées et les moyens mis en œuvre
Professionnels de santé libéraux	2	Convention médicale tri partite entre le professionnel de santé, la personne accompagnée et le SAVS. Cette convention a pour objectif de garantir à l'utilisateur le maintien des soins liés à sa pathologie.
dont formalisés par une convention	2	
Services hospitaliers	25	Convention médicale tri partite entre le ou les professionnels de santé, la personne accompagnée et le SAVS. Cette convention a pour objectif de garantir à l'utilisateur le maintien des soins liés à sa pathologie
dont formalisés par une convention	25	
Etablissements et services médico-sociaux	3	Convention de partenariat avec les résidences accueil ESPERANCE HAUTS DE SEINE : accompagnement de cinq usagers par le SAVS. Mutualisation des locaux avec le FAM.
dont formalisés par une convention	3	
Autre secteur social	3	EDDAS Bagneux : partenariat pour l'accompagnement des usagers et prise de relais en cas de fin de prise en charge par le SAVS : réseau de l'utilisateur – CLSM Bagneux et CLSM Clichy
dont formalisés par une convention		
Autres partenariats	10	Associations tutélaires (AT 92, NOUVELLES VOIES, UDAF... et curateurs privés) et Associations d'aide à domicile : coordination pour la mise en place et l'accompagnement de l'utilisateur.
dont formalisés par une convention		

Des réflexions sur nos pratiques

Dans les contacts avec les partenaires, nous constatons que chacune des parties projette des attentes quant aux missions et prestations pouvant être mises en œuvre par l'autre.

Les nombreux partenariats conclus par l'association espérance hauts de seine ont évolué différemment selon l'opportunité de la fréquence des contacts, la personnalité des interlocuteurs, et les possibilités des professionnels concernés. Nous constatons que certaines pratiques n'ont aujourd'hui plus de sens à nos yeux (réunions de synthèses en l'absence des personnes concernées et partage d'informations sans objectif de collaboration précis).

Des évolutions de nos pratiques

Pour limiter l'incompréhension réciproque, les professionnels du SAVS ont élaboré une plaquette de présentation de notre fonctionnement et de nos missions. La diffusion de celle-ci pourra avoir lieu en 2023 et sera propice à ouvrir l'échange avec les partenaires actuels pour une présentation réciproque.

Le SAVS modifie son fonctionnement et n'échange plus autour d'un projet vie ou d'une situation en l'absence de la personne concernée. Le service reste disponible pour des rencontres partenariales exclusivement entre professionnels pour aborder l'organisation du partenariat lui-même.

PROJETS ET PERSPECTIVES POUR 2023

Les perspectives 2023 comprennent des éléments cités au fil du présent rapport ainsi que des projets distincts.

Il s'agit de :

- Inclure les personnes accompagnées dans les dispositifs de sensibilisation au rétablissement, en prenant soin d'en faciliter l'accès,
- Poursuivre le développement des actions d'aller-vers (gestion de la liste d'attente, de la procédure d'admission, développement des modalités d'intervention...),
- Développer les ateliers collectifs à thème à destination des personnes accompagnées et à destination des professionnels,
- Adapter les outils à la dynamique d'accompagnement qui favorise le rétablissement (notamment l'utilisation de la trame du projet personnalisé),
- Développer le travail en réseau, notamment avec les familles et les proches,
- Mettre en œuvre une première auto-évaluation,
- Développer la participation des personnes accompagnées dans l'organisation du SAVS,
- Améliorer le plan d'action qualité afin de rendre le suivi opérationnel,
- Faciliter les échanges avec les partenaires pour une meilleure collaboration,
- Aboutir à une solution d'intégration d'un personnel soignant en soutien des personnes et des équipes,
- Déménagement de l'antenne de Nanterre dans des locaux plus adaptés,
- Développer l'utilisation des outils informatiques de suivi des accompagnements et de gestion interne.

RÉSULTATS FINANCIERS 2022

1. Analyse du résultat

Activité

L'activité est légèrement en hausse par rapport à l'objectif de 100% de l'activité fixée dans le cadre du CPOM. Celle-ci est de 101,70%. Cette activité est liée aux mouvements ordinaires du fonctionnement du service.

Capacité autorisée en nombre de places au 31/12/2021	52
Nb de personnes accompagnées présentes au 31/12/2021	55
Nb total de personnes accompagnées sur l'année 2021	60
Nombre de journées réalisées	19302
Nombre de journées théoriques	18980

Charges de personnel – groupe 2

1. Charges de personnel salarié

Le groupe 2 présente une économie de 13 785 € entre le budget prévisionnel et le budget réalisé 2022.

	Budget prévisionnel	Budget réalisé 2022
Total groupe 2	380 381 €	366 595 €

L'année 2022 a été marquée par la prolongation de la crise des métiers de l'humain déjà constatée en 2021, maintenant un niveau de difficulté de recrutement élevé. Le SAVS a fonctionné avec un sous-effectif de personnel tout au long de l'année 2022 ce qui a généré une fatigue pour l'équipe, une réorganisation des modalités d'accompagnement et une économie sur les lignes budgétaires allouées aux salaires.

	Budget prévisionnel	Réalisé 2021	Ecart
Rémunération du personnel non médical	369 480 €	227 784 €	141 695 €
Rémunération du personnel médical	0 €	0 €	0 €

Le personnel médical est constitué du poste de médecin psychiatre budgété à 0,3ETP qui n'a pas du tout été pourvu en 2022.

Taux de rotation du personnel	Nombre	taux de rotation
Nb de recrutement au cours de l'année	2	10,00%
Nb de départ dans l'année	0	
Effectifs réels au 31/12 en nb de personnes	10	

Taux d'ETP vacants	11%
Taux d'ETP SOINS vacants	100,00%
Taux d'ETP SOCIO vacants	10,40%

Les charges du groupe II sont en baisse pour les raisons suivantes :

- L'enveloppe de remplacement d'été n'a pas été utilisée, faute de candidats
- Le poste de psychiatre est resté non pourvu 12 mois dans l'année (non remplacé à ce jour)
- Un poste d'éducateur spécialisé vacant 3 mois de l'année (pourvu après 12 mois de campagne de recrutement)
- Un poste d'AES resté vacant pendant 5 mois

Ces vacances de postes ont été très insuffisamment compensées par des missions intérimaires anecdotiques en comparaison avec les besoins du SAVS.

2. Autres charges du groupe 2

Malgré ses recherches et sollicitations, le SAVS n'est pas parvenu à soutenir l'équipe par le renfort de personnels supplémentaires ; ni par le recrutement de remplaçants lors des absences des salariés.

3. Autres éléments relatifs aux personnels salariés

Le compte autres charges de personnel présente un dépassement de ... €

Autres charges d'exploitation

1. Groupe 1

Le compte des achats non stockés de matières et fournitures présente une économie de 6 466 € en 2022. Il révèle des écarts importants dans l'utilisation des différentes lignes budgétaires :

- Une stabilité apparente des dépenses liées à l'électricité (baisse de la consommation pour le chauffage en lien avec l'installation de radiateurs plus performants mais augmentation de l'utilisation de climatiseurs du fait de l'impossibilité d'isolation thermique des locaux de Bagneux). La facturation étant trimestrielle, la répercussion de la hausse des tarifs pour l'hiver 2022 sera visible en 2023.
- La quasi-absence d'utilisation du budget lié au carburant, en lien avec l'obtention du remplacement des chèques-carburant du stock constitué en période de crise sanitaire et dont la validité était arrivée à échéance, l'approvisionnement chez des fournisseurs aux tarifs moins élevés et la pratique massive des déplacements en transports en commun.
- La reprise prévue des achats de produits d'entretien, ayant permis le renouvellement des stocks liés à la gestion courante et au renouvellement des produits de désinfection quotidienne des locaux
- Une sous-utilisation du budget alloué à l'achat de fournitures de bureau (50% du budget n'a pas été utilisé en 2022). Cette économie a été générée par le taux de postes restés vacants (11%) au cours de cette même année et accentuée par l'absence de renouvellement des stocks.

Le compte des services extérieurs met en évidence une sous-utilisation du budget alloué aux prestations à caractère médico-social (écart positif de 1 709 € entre le budget prévisionnel et le budget réalisé 2022). Bien que le volume d'activités et d'animations ait pu augmenter depuis l'allègement des restrictions sanitaires, un certain nombre de projets reportés n'ont pas pu être réalisés.

Le compte des autres services extérieurs met en évidence :

- Une stabilisation des frais postaux et des frais de télécommunication, en lien avec la diminution des communications par courrier au profit de l'évolution des démarches en ligne et la réduction des guichets administratifs. Les communications par voie électronique peuvent générer des frais supplémentaires en téléphonie et liaisons informatiques.

	Budget prévisionnel	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Frais postaux et frais de télécommunication	7 574 €	7 100 €	5 615 €	6 012 €

- Une sous-consommation de la ligne allouée aux déplacements, missions et réceptions. La plus grande partie de ce budget est utilisée habituellement pour l'inclusion des personnes en programmant des rendez-vous socio-éducatifs dans des lieux de vie sociale. L'accès à ces lieux ayant été limité du fait de la crise sanitaire, des stratégies différentes ont été développées et l'utilisation du budget a été très fortement réduit en 2022.

	Budget prévisionnel	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Déplacements, missions et réceptions	1 167 €	572 €	615 €	194€

2. Groupe 3

Les charges du groupe III dépassent de 32 621 € le budget prévu. Ce dépassement est principalement dû à la comptabilisation d'une dotation pour dépréciation de 31 134 € en raison de facturations de prises en charge non recouvertes.

Les entrées d'immobilisations en 2022 concernent les éléments suivants :

LIBELLE	DATE ACQ	Montant
TRAVX SUPP PARQUET SAVS/FENIXBAT	01/09/2022	3 288,67 €
ASUS ALL IN ONE 23.8" FULL HD	01/07/2022	886,80 €
ASUS ALL IN ONE 27" FULL HD	01/07/2022	1 020,00 €
HP PORTABLE 14" G8 FULL HD +CLAVIER SOURIS SS FIL	01/07/2022	840,00 €
HP PORTABLE 17.3" FULL HD	01/07/2022	1 557,60 €
ECRAN 24,5" LENOVO 1920*1080	01/07/2022	300,00 €
TOTAL		7 893,07 €

Produits de la tarification

Les variations des années précédentes étaient liées à la facturation d'un usager relevant du département 94 et sortie des effectifs en février 2021.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
733 - Produits à la charge du département (hors EHPAD)	498 309	509 794	483 614	516 799
73321800 Dotation Globale SAVS	488 133	500 359	483 614	516 799
73322100 Prix de journée FH/SAVS	10 175	9 435	0	0

2. Synthèse du résultat

Détermination du résultat au titre de l'exercice 2022

Le résultat comptable de l'exercice affiche un résultat excédentaire à hauteur de 21 787 €

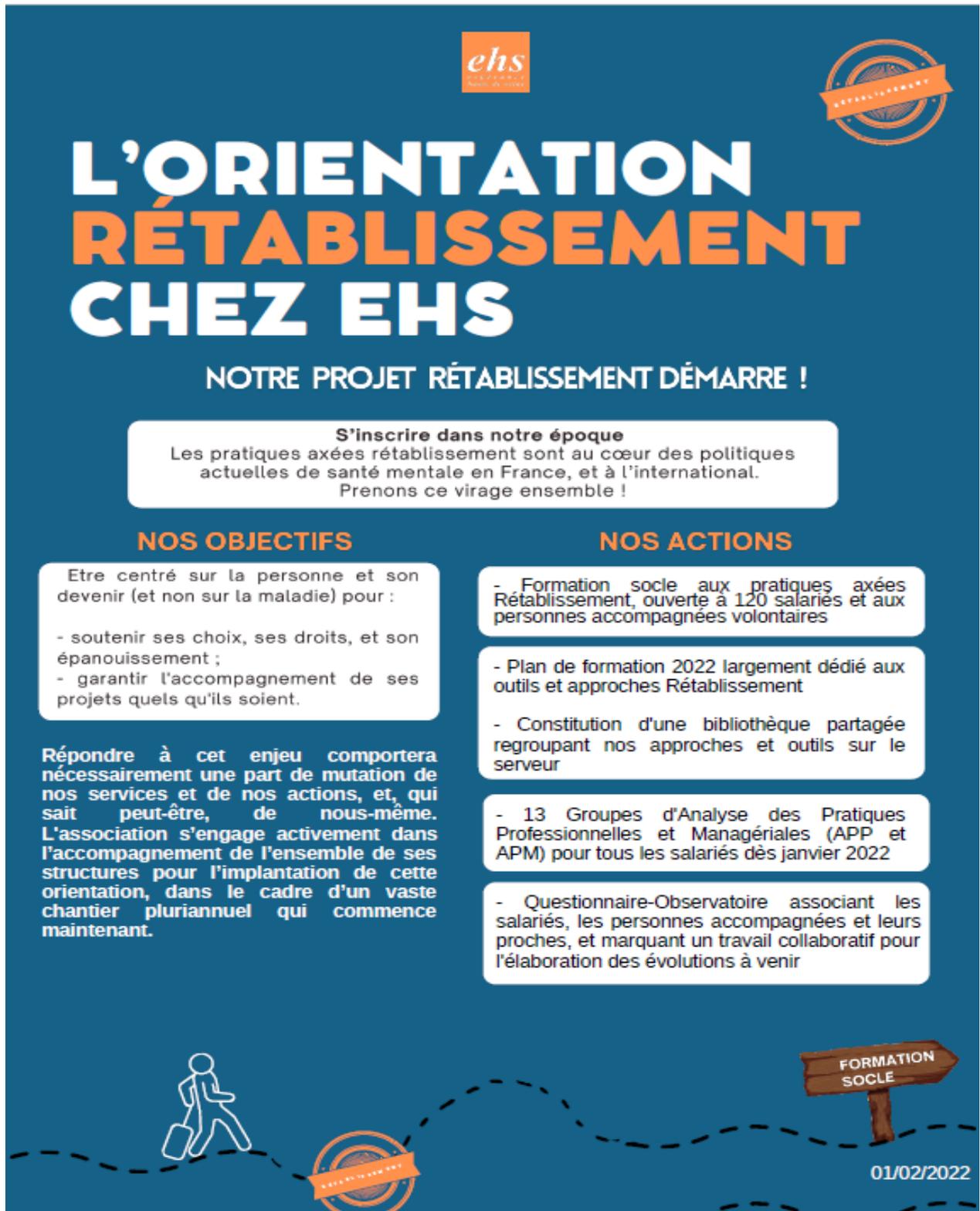
Proposition de l'affectation du résultat de l'exercice 2022

Nous proposons d'affecter le résultat à hauteur de 21 787 € selon les 4 priorités suivantes :

- Financement des investissements pour l'amélioration et développement des systèmes d'information - Compte 106857 - Réserves de compensation des charges d'amortissement
- Report à nouveau excédentaire - Compte 11501 - développement des systèmes d'information,
- Report à nouveau excédentaire - Compte 11501 - développement des compétences des équipes avec des formations Rétablissement hors plan de formation
- Report à nouveau excédentaire - Compte 11501 - fiabilisation de la sécurité et maintenance, et mise en application de la feuille de route du plan écologique dans le secteur médico-social.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Affiches du Parcours Rétablissement



ehs
espérance
hauts de seine

**L'ORIENTATION
RÉTABLISSSEMENT
CHEZ EHS**

NOTRE PROJET RÉTABLISSSEMENT DÉMARRE !

S'inscrire dans notre époque
Les pratiques axées rétablissement sont au cœur des politiques actuelles de santé mentale en France, et à l'international. Prenons ce virage ensemble !

NOS OBJECTIFS

Etre centré sur la personne et son devenir (et non sur la maladie) pour :

- soutenir ses choix, ses droits, et son épanouissement ;
- garantir l'accompagnement de ses projets quels qu'ils soient.

Répondre à cet enjeu comportera nécessairement une part de mutation de nos services et de nos actions, et, qui sait peut-être, de nous-même. L'association s'engage activement dans l'accompagnement de l'ensemble de ses structures pour l'implantation de cette orientation, dans le cadre d'un vaste chantier pluriannuel qui commence maintenant.

NOS ACTIONS

- Formation socle aux pratiques axées Rétablissement, ouverte à 120 salariés et aux personnes accompagnées volontaires
- Plan de formation 2022 largement dédié aux outils et approches Rétablissement
- Constitution d'une bibliothèque partagée regroupant nos approches et outils sur le serveur
- 13 Groupes d'Analyse des Pratiques Professionnelles et Managériales (APP et APM) pour tous les salariés dès janvier 2022
- Questionnaire-Observatoire associant les salariés, les personnes accompagnées et leurs proches, et marquant un travail collaboratif pour l'élaboration des évolutions à venir

FORMATION SOCLE

01/02/2022

CHEMINONS ENSEMBLE VERS UN ACCOMPAGNEMENT QUI :

- ✓ Conjugue espoir et entraide
- ✓ Considère les aléas de la vie comme des opportunités pour se connaître et grandir
- ✓ S'appuie sur les forces et les objectifs des personnes, dans toutes leurs dimensions
- ✓ Renforce le pouvoir d'agir, l'autodétermination, la responsabilité individuelle et la culture positive de l'erreur
- ✓ Défend la pleine participation à la vie sociale, économique et civile de chacun

MÉMO PERSONNEL

Je laisse tout le pouvoir décisionnel à la personne, et je veille à minimiser mon influence sur ses choix.

Je ne parle d'une personne qu'en sa présence, autant que possible, et je maîtrise mes projections et hypothèses.

Tout projet exprimé est entendu et considéré comme entendable. J'y réponds positivement en première intention.



01/02/2022

LES 6 OBJECTIFS D'EHS POUR 2022

Espérance hauts de seine s'engage sur 3 axes d'évolution, déclinés en 6 objectifs



PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ - PAP

- 1.. La personne est « auteure et rédactrice » de son PAP
- 2.. Un modèle de document simple, ouvert, non directif
- 3.. Des outils d'auto-support / auto-évaluation pour les personnes accompagnées



DROITS DES PERSONNES

- 4.. Droits de jouir de son logement / droits en tant que travailleur / droits en tant que citoyen
- 5.. Droits d'accès au dossier unique de l'utilisateur (DUU) et pleine possession des documents personnels



PROCESSUS D'ADMISSION ET RECRUTEMENT

- 6.. Une collaboration avec les personnes accompagnées dans le processus:
 - d'admission des nouvelles personnes accompagnées
 - de recrutement des nouveaux salariés



CHEMINONS ENSEMBLE



OBJECTIFS DES STRUCTURES

01/02/2022

ANNEXE 2 : Conférence de l'Assemblée Générale du 24 juin

ehs
espérance
hauts de seine

CONFÉRENCE-DÉBAT 24 JUIN 2022

**Vers le rétablissement, ensemble : transformer
le regard porté sur les personnes atteintes
de troubles psychiques**

14h30 - 16h30

Invités :
**toute personne
concernée**
adhérents,
familles, proches,
personnes
accompagnées,
salariés

**2 rue Pablo Neruda
92220 Bagneux**

Inscriptions :



**Demande de
lien visio :**
Assister à la
conférence-débat
en visio Teams

Marie KOENIG
Psychologue
chercheuse



Elisabeth DAMIANI
Formatrice-paire
en santé mentale



ANNEXE 3 : Projet associatif ehs 2022-2026



ANNEXE 4 : Plan d'Amélioration Continu de la Qualité

	Action	MAJ 1	MAJ 2	MAJ 3	réalisation	
Recommandations Evaluation Externe	Enrichir le projet d'établissement	réunions équipe à partir de septembre 2021			validation du projet en février 2023	
	Créer des indicateurs pour le pilotage des activités en lien avec les usagers et l'animation du réseau (programme rythme PAP, synthèses, rencontres partenaires)			Procédure PAP à rédiger	Process de renouvellement intégré à la trame du PAP	2021
				Indicateurs à créer pour le rythme de renouvellement PAP		Effectué en 2020
				Indicateurs à créer pour le rythme des réunions de synthèse		décision 2022 : pas de rythme prédéfini, à adapter au projet de la personne
			Indicateurs à créer pour le rythme des rencontres partenaires		décision 2022 : pas de rythme prédéfini, à adapter au projet de la personne	
	Reporting centralisé des réunions	Enregistrement des CR de réunions sur le serveur	Enregistrement des CR de réunions sur mediateam			Effectué en 2019
Mise en conformité des lieux d'accueil	Pour la visite de conformité des futurs locaux	mise en conformité ERP			Effectif au 16/10/2019	

	Adaptation du PAP	Création d'un modèle d'avenant au PAP	Création d'une nouvelle trame de PAP 2017, mise à jour en janvier 2019		Effectué en 2019
Fiches action issues de l'évaluation interne		Formations	formations Excel pour les assistantes en 2022	formation médiatteam pour l'ensemble du personnel en 2023	
		Trouver des tablettes pour l'équipe	Tablettes en fonctionnement : 1 par salarié de terrain 2018	Tablettes intégrées au plan d'investissement	
	Renforcer l'utilisation de Mediateam, utilisation de tablettes numériques et paramétrage mediateam	Paramétrer mediateam	Paramétrage de mediateam non réalisé en 2019 objectif mettre en adéquation les items avec les besoins identifiés dans les rapports d'activité et intégrer le référentiel sérafin ph	Paramétrage médiatteam prévu en 2022	Référentiel Sérafin ph intégré en 2020

Recherches de dons	Trouver du matériel supplémentaire pour faciliter la gestion du budget et soutenir les actions des professionnels	Dons récupérés, constat des limites de l'utilisation de matériel d'occasion (domatels non compatibles sur les téléphones portables)	2017	Objectif non reconduit
Créer une procédure d'accueil des usagers dans les futurs locaux	Coordination avec les autres services et établissements utilisant les locaux	La procédure n'a pas été réalisée objectif reporté en 2020		2022 : l'accueil des personnes est fluide
Formation bientraitance		réunions bientraitance menées par le médecin psychiatre	Point bientraitance travaillé dans le cadre de la réactualisation du projet de service 2022 + formations rétablissement 2021 - 2023 + communication non violente 2022 - 2023	à poursuivre

Réécrire la procédure d'admission au SAVS		La procédure d'admission a été retravaillée en fin d'exercice 2019		Réalisé mars 2020
Créer une procédure PAP		Process intégré à la trame du PAP		
Créer des procédures d'accompagnement et d'organisation générale				non réalisé en 2022
Développer le CVS/ instance de participation		exploitation des résultats du questionnaire jusqu'aux propositions. Projet de poursuivre jusqu'au suivi de la mise en œuvre des propositions	Réalisé 2019	
Développer les fonctions supports pour permettre aux professionnels de se recentrer sur leurs missions		Travail d'évaluation des besoins à réaliser en 2020		mutualisation des postes d'assistante et d'ouvrier technique entre le SAMSAH et le SAVS en 2021

Recommandations Commission Qualité ehs	développer la déclaration et l'utilisation des FSEI		Cahier des EI , procédure des EI rédigée en juin 2018	réalisé et effectif 2019	Nouvelle fiche et tableau d'analyse 2023